

La Grande Motte Cata Cup

La Grande Motte, France
Du 31 mars au 1^{er} avril 2018
Yacht Club de La Grande Motte
Grade 4

La mention « [DP] » dans une règle de l' « AC » signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.

PREAMBULE

Epreuve comptant pour le Championnat de Ligue catamaran Occitanie 2018
Epreuve qualificative pour les Championnats de France Minimes et Espoirs catamarans 2018. Pour certains de ses présents articles (AC 3, AC 4, AC 5, AC 7, AC 8, AC 11, et AC 13), cet avis de course modifie et/ou ajoute certains articles de l'avis de course et de son avenant n°1 publiés pour les épreuves du championnat de Ligue et les sélections aux différents championnats de France. Ces présentes modifications s'appliqueront à tout concurrent désirant s'inscrire sur la présente épreuve.

1. REGLES

- 1.1. La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « ANNEXE PRESCRIPTION FEDERALES » spécifique
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
[DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les catamarans de série des groupes C1 - C3 – C4. Le groupe C4 est composé des séries Tyka, Dragoon et des catamarans d'une longueur comprise entre 13 à 14 pieds inscrits à la table des ratings FFVoile 2018.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent:
 - payer en ligne sur le site du YCGM : www.ycgm.fr/ et compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez puis le renvoyer à : ycgm@ycgm.fr
 - s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard le 23 Mars 2018 (avant majoration du tarif d'inscription), au : **Yacht Club de La Grande Motte, Bâtiment Centre Nautique, Esplanade Jean Baumel – 34280 – La Grande Motte**

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence voile de l'année en cours et présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - La fiche d'inscription individuelle dûment remplie,
 - Un justificatif d'identité,
 - Une autorisation parentale pour les mineurs,
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les équipages des catamarans non inscrits dans la Table des ratings FFVoile 2018, devront se munir du Certificat de rating individuel de leur catamaran délivré par la FFVoile, et le présenter à l'inscription.

- 3.4. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

Equipages "Jeune" (-21 ans) : 25 €

Solitaires : 30 €

Equipages "double" : 45 €

Après le 24 mars, ces droits seront majorés de 10€.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Le 31 mars de 9h 00 à 12h 00 au Yacht Club de La Grande Motte.

Un briefing des entraîneurs sera mis en place par l'organisation et l'équipe arbitrale à 13h 00 dans le même lieu.

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 31 mars	14h30 pour un maximum de 4 courses pour les séries des Groupes C1 et C3, et de 3 courses pour les séries du Groupe C4
Dimanche 1er avril	10h30 pour un maximum de 6 courses pour les séries des Groupes C1 et C3, et de 4 courses pour les séries du Groupe C4

6. JAUGE

Les catamarans appartenant à une Classe reconnue par la FFVoile doivent être en conformité avec leurs règles de classes.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles dès le 31 mars lors de la confirmation des inscriptions.

8. LIEU :

- 7.1 L'annexe « A » indique la localisation du port de la régata
- 7.2 L'annexe « A » indique la localisation des zones de course
- 7.3 L'annexe « B » fournit des indications fonctionnelles à terre

9. LES PARCOURS

Les parcours, définis dans les Instructions de Course, seront des parcours construits.

10. SYSTEME DE PENALITE

Un bateau peut effectuer une pénalité de un tour (= 360°) comprenant un virement de bord et un empannage quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans d'un incident pendant qu'il est en course. Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses sera de 8 au maximum. Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 11.1 Deux courses doivent être validées pour constituer une série.
- 11.2 Le système de classement est le suivant : Système de points à minima
- 11.3 Un classement sera établi pour toute série alignant 10 équipages au moins.
- 11.4 Pour les groupes de classe n'alignant pas 10 équipages inscrits, le classement sera établi en Intersérie temps compensé.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2nd et 3^{ième} de chaque série. Sous réserve qu'il y ait un minimum de 10 équipages classés dans une série.

14. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets en mer. [DP]

16. DROITS D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même, pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de La Grande Motte
Esplanade Jean Baumel
34280 – La Grande Motte
+33 467 561 910
Site internet : <http://www.ycgm.fr/>
E-mail : ycgm@ycgm.fr

ANNEXE A

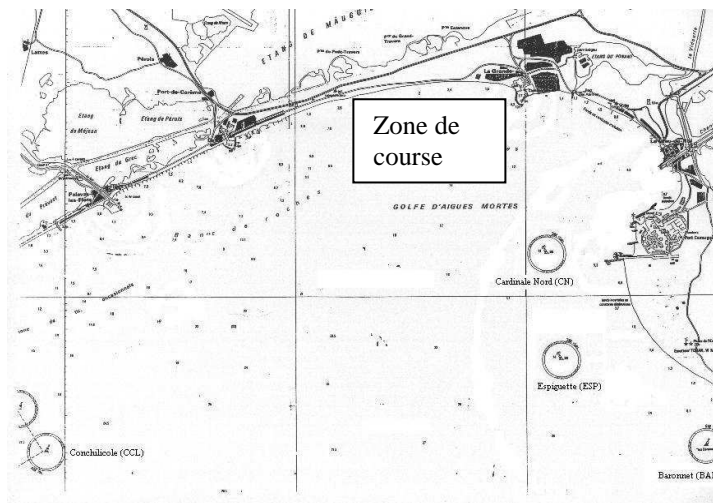
SITUATION GEOGRAPHIQUE: LA GRANDE MOTTE

Aéroport de Montpellier 13 km

Gare SNCF de Montpellier 25km



ZONE DE COURSE



ANNEXE B

La Grande Motte

Office du Tourisme +33 467 564 200 - www.ot-lagrandemotte.fr

Hébergements à La Grande Motte

Résidence de vacances Côté Mer +33 463 053 200 – contact@residencecotemer.com
www.residencecotemer.com

Maeva Les Terrasses du Parc +33 467 566 434 – gtl@maeva.com
www.maeva.com

Club Belambra Location +33 467 565 155
www.belambra.fr

ATC Routes du Monde +33 467 566 800 – atc-grandemotte@atc-routesdumonde.com
www.atc-routesdumonde.com

Centre de Vacances Echirolles +33 467 022 354 – evade34@free.fr
<http://evade34.free.fr>

Résidence Cap'Vacances +33 825 725 735 – resa@capvacances.com
www.capvacances.fr

Hôtel Mercure +33 467 569 081 – H1230@accor.com

Hôtel de la Méditerranée +33 467 565 338

Hôtel les Rives bleues +33 467 560 777
<http://www.hotel-lesrivesbleues.com>

Hôtel de l'Europe +33 467 566 260

Hôtel Azur Bord de Mer +33 467 565 600 – hotelazur@gmail.com

Restaurants

Le Yacht Club Restaurant +33 467 569 945

Le Yacht Club Beach +33 467 292 929

La plage des bikinis +33 467 561 040

Le Poséidon +33 467 568 405

Le Marin'Sol +33 467 565 576

Le Gusto +33 467 575 482

Location semi-rigides

Rivage 34 +33 467 561 534 - <http://www.rivage.fr>

JSD Sports +33 617 190 622 - www.vsrfrance.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp